Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_02-DE

Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°2 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Mise à jour des représentants au sein du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)

SEANCE DU MARDI 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 25 avril 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 19 avril s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN , Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Lisa ASAR à Hélène BOUDON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Michel COMBRONDE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Yoann BENTEJAC à Serap ALP,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :
Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_02-DE

Ville de Thiers

C.M. 25.04.23
- N°2 –

MISE A JOUR DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.251-5 à L.251-10 ;
- **Vu** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- **Vu** la délibération n°2.2 du 10 juillet 2020 relative à la composition du Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;
- **Vu** la délibération n°6 du 16 juin 2022 relative à la création du CST ;
- **Vu** la délibération n°7 du 16 juin 2022 relative à la création de la F3SCT ;
- **Vu** la délibération n°1 du 22 février 2023 relative à la modification des membres du CST et F3SCT ;

- **Considérant** le décret 2021-571 relatif à la création du CST et F3SCT ;
- **Considérant** que Stéphane RODIER, Maire, préside le CST et F3SCT sans vois délibérative ;
- **Considérant** le souhait de Sylvain HERMAN de se retirer de ces instances ;

Il est nécessaire d'inscrire Stéphane RODIER en tant que membre de ces deux instances avec voix délibérative.

La nouvelle composition du collège des représentants de la collectivité serait donc :

Représentants Titulaires	Martine MUNOZ	Elue
	Stéphane RODIER	Maire
	Eric BOUCOURT	Elu
	Annie CHEVALDONNE	Elue
Représentants Suppléants	Pierre SUREDA	Elu
	Thierry BARTHELEMY	Elu
	Régine BEAL	Elue
	Claire JOYEUX	Elue

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la désignation de Stéphane RODIER en tant que membre titulaire du CST et du F3SCT en remplacement de Sylvain HERMAN.

La secrétaire de séance,

Hélène BOUDON

Le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER